

Règles et barème

Barème

Le barème est calculé pour chaque personnel au 1^{er} septembre 2019.

Barème formation continue = AGS – nombre de semaines de formation effectuées – (AGS = Ancienneté générale de service)

Durée annuelle de formation

La durée de formation sur le temps de classe est limitée à quatre semaines durant l'année scolaire. Les personnels suivant la formation CAPPEI ne pourront prétendre à suivre d'autres dispositifs sur le temps de classe.

Durée journalière de la formation

6 heures

Nombre de places

Le nombre de places disponibles pour chaque dispositif est noté à titre indicatif. Il peut être sujet à modification.

Participation à la formation

Sauf cas de force majeure, un personnel qui postule à un dispositif, s'engage, s'il est retenu, à participer à la totalité du dispositif. Les autorisations d'absence ne seront donc accordées que de manière très exceptionnelle. Les demandes sont à adresser à M. l'inspecteur d'académie sous couvert de l'IEEN.

Décompte des jours de formation

Seules les journées de formation effectuées au titre des dispositifs à candidature individuelle seront décomptées.

Nombre de vœux

Chaque personne peut formuler 4 vœux pour les dispositifs à candidature individuelle. L'ordre des vœux sera pris en compte dans la sélection.

Sélection

Pour les dispositifs à inscription individuelle, les candidatures seront examinées en commission administrative paritaire départementale (CAPD) qui se tiendra en octobre 2019.

Modalités de sélection

Cas général : prise en compte de l'ordre des vœux, du barème et des particularités liées au public.

Liste des dispositifs nécessitant une inscription

Code	Libellé
19D0392003	DI07 - ACTIVITÉS CORPORELLES DE BIEN ÊTRE
19D0392000	DI13 - OSER LES SCIENCES EN MATERNELLE
19D0391169	DI03 - PROMOTION DU LIVRE, 1/4 D'HEURE LECTURE
19D0391163	DI08 - TROUBLES NEURO DÉVELOPPEMENTAUX
19D0391150	II04 - L'EUROPE À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE
19D0391149	AI02 - INFORMATION DES CANDIDATS À LA DIR
19D0391148	AI01 - FORMATION CONTINUE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE
19D0391145	DI10 - SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES
19D0391142	DI06 - SANTÉ - EPS - JEUX D'OPPOSITION AU CYCLE 3
19D0391141	DI05 - SCIENCES CYCLE 3
19D0391072	DI17 - CHANTER AVEC SA CLASSE
19D0391071	DI09 - MONTER ET FAIRE VIVRE UNE CHORALE À L'ÉCOLE
19D0391056	AF03 - CAFIPEMF 2022 - INFORMATION
19D0391053	II03 - FORMATION WISC V
19D0391045	II01 - PRATIQUE VOCALE - CHANT CHORAL
19D0391000	DI01 - ACCOMPAGNER LA PRÉPARATION DU C2I2E

Inscription

Site national GAIA bleu pour l'inscription individuelle du 12/09/19 au 25/09/19

Pour les écoles ne disposant pas de connexion, un accès à l'internet sera possible depuis le siège de chaque circonscription (se renseigner pour les heures d'ouverture et les modalités) ainsi qu'à l'inspection académique du Jura au service de la formation continue aux heures d'ouverture des bureaux.